CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM978 **Valable du 08/02/2023 au 07/02/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 11/10/2005
Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Dénomination sociale : FALGUIE SARL
Sigle : FALGUIE SARL

RUE DE LA MORERE
09160 TAURIGNAN CASTET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FOIX CEDEX 2005B00235

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 484 526 330 00010
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0030846

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 424519J1247000

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 424519J1247000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 61 66 50 03 **Fax :** 05 34 14 02 98
Portable :
Responsabilité légale : FALGUIE JEAN-PAUL GÉRANT

Responsable Technique : FALGUIE JEAN-PAUL

Site internet :
E-mail : jean-paul.fal@wanadoo.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	19	EFF2C	2 950 000	CA6
Dans l'activité	5	EFF1	135 521	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 05/01/2026	08/02/2023	07/02/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/01/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR